

---

**Administration Moderne****Compte-rendu****Assemblée générale du 16 septembre 2016**

---

**Présents :**

Isabelle Antoine, Agnès Arcier, Françoise Belet, Marie-Hélène Dumeste, Nelly Fesseau, Anne-Marie Helleisen, Brigitte Jurga-Hoffmann, Dominique Lassus, Emmanuelle Lavergne, Marianne Leblanc Laugier, Martine Kubler-Mamlouk, Christel Péridon, Sophie Péron, Nathalie Pilhes, Claire Thirriot-Kwant.

**Pouvoirs reçus :** Maud Bailly-Turchi, Marie-Anne Barbat-Layani, Hélène Begon, Pascale Beracha, Hélène Caron, Annie Chemla-Lafay, Ginette de Matha, Corinne Desforges, Marie-Christine Langlais, Jocelyne Soussan-Coantic, Florence Tantin.

1

---

**1 RAPPORT FINANCIER : ANNE PENELAUD BRUNET**

---

**Synthèse :**

Le résultat net de fonctionnement s'élève à 691,46 euros, en retrait par rapport à 2014 qui est un exercice marqué par la croissance spectaculaire des cotisations. Mais compte tenu des réserves accumulées depuis la création de l'association, le report à nouveau disponible pour le prochain exercice permet d'envisager des dépenses exceptionnelles.

Le but de l'association n'est pas de cumuler chaque année des reports à nouveau. Le séminaire de l'automne 2016 va permettre de faire rayonner l'association en s'appuyant sur les résultats positifs accumulés depuis la création. L'assemblée générale donne quitus à la trésorière pour l'année 2015, et valide le budget 2016 tel que présenté avec une enveloppe spécifique pour le colloque, modifiable dans la proportion de 10 à 15 pour cent par le conseil d'administration.

---

**2 RAPPORT MORAL : ANNE MARIE HELLEISEN**

---

**Synthèse :**

L'activité de 2015-2016 s'est concentrée autour du lobbying concernant les différents volets de la loi Sauvadet, mais n'a pas oublié l'activité de rencontres-débats. Un colloque est par ailleurs organisé et prévu pour le 24 novembre matin, sur le thème "Moderniser l'Etat : un sport de combat ?", qui aura lieu à l'Assemblée nationale sous le marrainage de la présidente de la Délégation aux droits des femmes, Catherine Coutelle.

### 3 COLLOQUE LE 24 NOVEMBRE 2016 A L'ASSEMBLEE NATIONALE – PRESENTATION AGNES ARCIER

---

#### Synthèse

L'assemblée générale approuve l'engagement de dépenses par l'association pour l'organisation d'un colloque le 24 novembre 2016. Le budget prévisionnel est de 4000 euros, auquel pourraient se rajouter des dépenses de refonte du site internet de l'association à l'occasion de ce colloque. Il est demandé au conseil d'administration de gérer cette ouverture de budget avec parcimonie afin de conserver un volant de réserves financières à l'association.

2

### 4 FEDERATION DES FEMMES ADMINISTRATEURS (FFA)

---

#### Synthèse :

Administration moderne a co-fondé avec d'autres associations de femmes la Fédération des femmes administrateurs. La présidence étant tournante, Ad Mod est pressentie pour l'année 2017.

Administration moderne a co-fondé avec d'autres associations de femmes la Fédération des femmes administrateurs. (cf. document joint de présentation).

La présidence est tournante entre les associations constituantes. Les avocats ont la présidence depuis 2 ans via Brigitte Longuet.

Pour la période à partir du 1er janvier 2017, AdMod est pressentie pour la présidence, pour 2 ans, rôle intéressant dans le contexte des futures élections présidentielles.

### 5 CONSEIL D'ADMINISTRATION - ELECTION DES ADMINISTRATEURS

---

#### Synthèse :

Anne Marie Helleisen présente sa démission. L'assemblée générale la nomme présidente d'honneur. L'appel à candidatures pour le conseil d'administration conduit à retenir les 9 membres nécessaires à la composition du conseil, et l'assemblée générale approuve leur élection.

Dans une courte interruption de l'assemblée générale, le conseil d'administration se réunit et recueille la candidature de Nathalie Pilhes pour présider l'association. Elle est élue à l'unanimité.

## 6 REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES D'ADMINISTRATION MODERNE

---

### Synthèse :

Les règles de bonnes pratiques instaurées en 2015 sont confirmées :

- **Ne sont remboursés que les repas ou petits déjeuners de nos intervenants. Toute personne inscrite qui ne peut se décommander sans que le repas soit facturé paie son repas. Chaque membre accepte l'auto assurance**
- **Il est demandé un prix différencié de repas (10 euros de plus) ou de petit déjeuner (5 euros de plus) pour les participants aux repas n'ayant pas cotisé à l'association ou ne le faisant pas à l'occasion du déjeuner**

3

## 7 QUESTIONS DIVERSES

---

Changement de siège social validé pour des raisons pratiques : Administration Moderne – 24 rue Richer 75009 Paris.  
**L'assemblée générale adopte à l'unanimité le changement d'adresse de l'association.**